

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2213

12 novembre 2009

SOMMAIRE

AAE Railcar Sàrl	106198	Lux-Fiduciaire S.à r.l.	106205
Advent Mango 1	106194	Neri Holding S.A.	106196
AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l. ..	106179	Neri Holding S.A.	106197
Afrodite S. à r.l.	106222	Oceola	106223
AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion	106218	One Tree Technologies S.A.	106199
Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l.	106199	Outbox	106183
Angel One (Lux) S.à r.l.	106222	PBR Holding S.A.	106222
Artemide S. à r.l.	106221	PBR Holding S.A.	106223
Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l.	106179	PBR Holding S.A.	106223
Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l.	106181	Point Parks Bulgaria S.à r.l.	106181
Basler HoldCo S.à r.l.	106178	Pro Serv S.A.	106213
Bolux	106197	Raffaella	106204
CalEast Holdings 4 S.à r.l.	106194	Reinet Fund Manager S.A.	106218
Cavecan S.A.	106216	Reinet Investments Manager S.A.	106217
Columbus VC S.A.	106217	Remal Holding S.A.	106216
Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l.	106193	Renaissance Finance S.A.	106206
Dory 3 S.à r.l.	106224	Richemont International Holding S.A. ..	106219
Dory 4 S.à r.l.	106224	Rosevalley S.A.	106197
Elifin S.A.	106223	Sipe S.A.	106201
EPP Suresnes Curie (Lux) S.à r.l.	106218	Socobail S.A.	106198
Esquiline S.A.	106219	Socobail S.A.	106198
Genwest S.à r.l.	106222	Soft Shoes S.A.	106220
Granipose S.à r.l.	106214	Steinweber Aktiengesellschaft A.G.	106201
Helsia S.A.	106194	Taurus Properties Holding S.à r.l.	106183
House and House S.A.	106199	Toucano Holdings S.A.	106220
International Restaurants Group S.à r.l.	106220	TPG Sonic VI A S.à r.l.	106214
Investissements Mexicains S.A.	106224	Villa SB 2 S.à r.l.	106196
Ipotek Financing S.A.	106200	Vodafone Procurement Company S.à r.l.	106205
KAREJES S.A., Société de Gestion de Pa- trimoine Familial - SPF	106221	Wachund Handelsgesellschaft A.G.	106200
Kisifrott S.A.	106216	Westminster Investments Holdings S.A.	106221
Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l.	106205	Willingen S.A.	106221
		Willow Malta Holdco 1 Limited Luxem- bourg Branch	106178

Basler HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137019/9.

(090165458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Willow Malta Holdco 1 Limited Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 140.106.

Extrait des résolutions prises par la société mère de la succursale en date du 30 septembre 2009

Par les résolutions du 30 septembre 2009, la société mère de la Succursale à décidé:

- D'accepter la démission de Maire Gallagher en tant que représentant permanent de la Succursale, prenant effet le 31 juillet 2009;

- D'accepter la démission de Serge Morel en tant que représentant permanent de la Succursale, prenant effet le 31 août 2009;

- De nommer en tant que représentant permanent, prenant effet le 1^{er} septembre 2009, et pour une durée indéterminée:

* Mr. Antonello De Filippo, né le 11 février 1976 à Isernia (Italie), et ayant comme adresse professionnelle au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- Mr. Antonello De Filippo, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

Par les résolutions en septembre 2009, la société mère de la Succursale à décidé:

- D'accepter la démission de Marie Mairéad NI Spealain en tant que gérant de la société mère, prenant effet le 17 juillet 2009:

- D'accepter la démission de Bruno Guilmette en tant que gérant de la société mère, prenant effet le 10 septembre 2009:

- De nommer en tant que gérant de la société mère, prenant effet le 10 septembre 2009, et pour une durée indéterminée:

* Jean-Bastien Auger, né le 18 mai 1978 à Montreal (Canada), demeurant au 5441 Plamondon, Saint-Lambert, Quebec, Canada J4S 1W4;

- De nommer en tant que gérant de la société mère, prenant effet le 30 septembre 2009, et pour une durée indéterminée:

* Edward Jack Colbourne, né le 23 février 1966 à Harpenden (UK), demeurant au 4, Flanchford Road, London, W12 9ND, United Kingdom;

En conséquence, le conseil de Gérance de la société mère de la Succursale se compose de:

- Gianmarco Ernesto Maria Cremonesi, demeurant au 4 Via Malaga, 20143 Milan, Italie;

- Edward Carbone, demeurant au 31, Howard Street, Appartement 3, SLM 15 Sliema, Malte;

- Philip Garling, demeurant à Darling Point Road, Darling Point, NSW 2027, Australie;

- Robert John Gregor, demeurant au 36, Westmoreland Road, Barnes, Londres, SW13 9RY, Angleterre;

- Anthony McLean, demeurant au 33-34 Courtfield Gardens, Appartement 18, Earls Court, Londres, SW5 0PH, Angleterre;

- Patrick Samson, demeurant au 4296 Av du Midway, Montreal, (OC) H1Y 3J4, Canada;

- Jean-Bastien Auger, demeurant au 5441 Plamondon, Saint-Lambert, Quebec, Canada J4S 1W4;

- Edward Jack Colbourne, demeurant au 4, Flanchford Road, London, W12 9ND, United Kingdom;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137681/45.

(090166747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

AEID II (Lux) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 28 octobre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009137020/14.

(090165476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.050.

In the year two thousand nine, on the twentieth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.642, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 30th, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on April 15th, 2008 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1196 dated May 17th, 2008;
- That the share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each;
- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009;
2. Subsequent amendment of article 2.1 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder decided to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009.

Second resolution

The sole shareholder decides furthermore to subsequently amend article 2.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

106180

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 30 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 15 avril 2008 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1196 du 17 mai 2008;

- Que le capital social de la Société s'élève à vingt mille US Dollars (20.000.- USD), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (100.- EUR) chacune;

- Que la comparante est le seul et unique associé actuel de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Deuxième résolution

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 2.1 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2009. LAC/2009/44538. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009137478/94.

(090166238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Point Parks Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 129.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009137021/14.

(090165512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.051.

In the year two thousand nine, on the twentieth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.642, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 30th, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on April 15th, 2008 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1207 dated May 19th, 2008;
- That the share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100) each;
- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company;
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the registered office of the Company to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009;
2. Subsequent amendment of article 2.1 of the Articles of Association of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder decided to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as of October 1st, 2009.

Second resolution

The sole shareholder decides furthermore to subsequently amend article 2.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

HSH Global Aircraft I S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642, ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 30 septembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 15 avril 2008 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1207 du 19 mai 2008;

- Que le capital social de la Société s'élève à vingt mille US Dollars (20.000.- USD), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent US Dollars (100.- EUR) chacune;

- Que la comparante est le seul et unique associé actuel de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009;

2. Modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Deuxième résolution

L'associé décide également de modifier en conséquent l'article 2.1 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2009. LAC/2009/44539. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009137479/94.

(090166198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Taurus Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Le Notaire

Référence de publication: 2009137022/13.

(090165554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Outbox, Société Anonyme.

Siège social: L-2131 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.368.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of September,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Outbox, a "société anonyme" (public company limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated September 24th, 2009, not yet published in the Mémorial C, having its registered office at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2131 Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) (the "Company").

There appeared,

the sole shareholder of the Company;

here represented by Mr Régis Galiotto, Jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that the 2,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company has been duly informed.

The sole shareholder of the Company through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of different classes of shares;
2. Amendment of the financial year of the Company;
3. Increase of the share capital of the Company;

4. Subscription, intervention and payment of the new shares with a nominal value of CAD 25 each by a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;

5. Subsequent amendment of articles 6, 7, 8, 9, 16, 18 and 22 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of classes of shares, the amendment of the financial year and the increase of the share capital of the Company;

and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to create, in addition to the existing ordinary shares of the Company, a class of non-voting mandatory redeemable preferred shares to which a share premium may be attached, entitling their holder(s) to specific financial rights (the "Non-Voting MRPS"), so that the share capital of the Company be represented by:

- ordinary shares (the "Ordinary Shares"); and
- Non-Voting MRPS;

(the Ordinary Shares together with the Non-Voting MRPS being hereafter referred to as the "Shares").

It is further resolved that the rights to be granted to the Non-voting MRPS will be as follows:

Regarding the share premium

Any share premium paid on a Non-Voting MRPS shall be booked in a Non-Voting MRPS share premium account specific to the Non-Voting MRPS and such share premium shall remain attached to the Non-Voting MRPS.

Regarding the redemption of the Non-Voting MRPS

Non-Voting MRPS are redeemable shares within the meaning of, and their redemption shall be governed by, article 49-8 of with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Outstanding Non-Voting MRPS shall be redeemed by the Company:

- at any time, upon its request and at its sole discretion; and
- at the latest on the tenth anniversary of the issue date of the Non-Voting MRPS (the "Maturity Date").

The redemption of the Non-Voting MRPS is subject to the following conditions:

1. it can only be made by using either sums available for distribution in accordance with the Law or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

2. except in the case of a new issue made with a view to carry out such redemption, an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value of all the outstanding Non-Voting MRPS to be redeemed, must be allocated to a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a decrease of the subscribed share capital of the Company; except in this specific case, the reserve can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of this reserve;

3. each holder of redeemed Non-Voting MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Non-Voting MRPS (the "Redemption Price") equal to:

- i. the nominal value of its redeemed Non-Voting MRPS; plus
- ii. all and any accrued but unpaid Preferential Dividend (as defined hereafter) to which the redeemed Non-Voting MRPS is entitled to receive at the time of the redemption.

The payment of the amounts under 3.i. and 3.ii. above can be paid only from sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (the "Available Sums").

However, on the Maturity Date, if Available Sums are insufficient for the Company to redeem all the Non-Voting MRPS, the redemption of all the Non-Voting MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date. In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed Non-Voting MRPS whatever amount up to the Available Sums on the Maturity Date, the remaining part of the Repurchase Price to be paid as and when the Company will have sufficient Available Sums for this purpose.

As long as the Redemption Price at Maturity has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders.

Regarding the profits of the Company

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, a right to payment of a preferential, cumulative and refundable dividend in the meaning of article 44 (2) of the Law equal to 4 % (four percent) of the nominal value or the par value of each Non-Voting MRPS is born automatically to the benefit of the Non-Voting MRPS holder on the profit remaining after the allocation to the legal reserve account of the Company (the "Preferential Dividend").

Regarding the voting rights

Each Non-Voting MRPS does not entitle its holder to any voting right except in the cases laid-down under article 46 of the Law, i.e. they are entitled to vote in any general meeting called upon to deal with the following matters:

- issuance of new shares entitled to preferential right(s);
- determination of the preferential dividend attached to the Non-Voting MRPS;
- conversion of the Non-Voting MRPS into Ordinary Shares;
- decrease of the share capital of the Company;
- amendment to the purpose of the Company;
- issuance of convertible bonds;
- dissolution of the Company;
- transformation of the Company into a company of another legal form in the meaning of article 46 (1) of the Law.

However and in accordance with article 44(2) of the Law, in case the Preferential Dividend to which their holder(s) are entitled, have not been paid in their entirety despite the existence of profits available for that purpose during two successive financial years period and until that Preferential Dividend will have been paid in full, they shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings.

Save for the cases listed above, Non-Voting MRPS are not taken into consideration in order to determine the conditions as to quorum and majority at general meetings.

Nevertheless, Non-Voting MRPS holders are entitled to receive the same convening notice, documents, reports and information as the holders of Ordinary Shares.

Regarding the liquidation proceeds

The Non-Voting MRPS holders are entitled to a preferential right of:

- reimbursement of the contribution in consideration of which the Non-Voting MRPS have been issued; and
- payment of all and any accrued but unpaid dividend they are entitled to as holder of Non-Voting MRPS.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, only to the holders of Ordinary Shares proportionally to the Ordinary Shares they hold.

Second resolution

It is resolved to amend the financial year of the Company in such way that it starts on September 30 each year and ends on September 29 of the following year.

As a consequence of the foregoing resolution, it is noted that the current financial year will end today, i.e. on September 29, 2009.

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of CAD 3,600,000 so as to raise it from its current amount of CAD 50,000 to CAD 3,650,000 by the issuance of:

- 72,000 Ordinary Shares with a nominal value of CAD 25 each; and
- 72,000 Non-Voting MRPS with a nominal value of CAD 25 each, subject to the payment of a global share premium exclusively attached to the Non-Voting MRPS of an amount of CAD 41,400,000 to be allocated as follows:
 - to the legal reserve account of the Company up to an amount of CAD 365,000; and
 - to the non-voting MRPS share premium account of the Company up to an amount of CAD 41,035,000.

Fourth resolution

It is resolved to accept that the above mentioned increase of capital be subscribed by the sole shareholder of the Company by way of a contribution in kind consisting of all and any non-Canadian intellectual property rights attached to a software, notably but not limited to the using agreements and the rights to receive any income deriving there from, together with any obligations attached thereto it owns (the "IP Rights).

Intervention - Subscription - Payment

The sole shareholder of the Company, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of CAD 3,600,000 as follows:

- subscription of 72,000 Ordinary Shares with a nominal value of CAD 25 each for an amount of CAD 1,800,000;
 - subscription of 72,000 Non-Voting MRPS with a nominal value of CAD 25 each for an amount of CAD 1,800,000;
- and
- payment of a global share premium exclusively attached to the Non-Voting MRPS of an amount of CAD 41,400,000;

As a result, all the 72,000 Ordinary Shares and all the 72,000 Non-Voting MRPS have been fully paid up by the contribution of the IP Rights.

106186

Evaluation

The value of the IP Rights is set at CAD 45,000,000.

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by AVEGA Révision Sàrl, with registered office in L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund, an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Frank Thihatmar, and its report dated September 25th, 2009, concludes as follows:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.

Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que la détermination de la valeur du logiciel est basée sur un certain nombre d'hypothèses et si l'une ou l'autre de celles-ci se révélaient inexactes, la valeur du logiciel pourrait être considérablement différente."

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The sole shareholder of the Company, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the sole legal owner of the IP Rights;
 - (ii) the IP Rights are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
 - (iii) the IP Rights are not the object of a dispute or claim;
 - (iv) the IP Rights are freely transferable with all the rights attached thereto;
- and
- (v) all formalities subsequent to contribution of the IP Rights required under any applicable law will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Fifth resolution

As a result of the foregoing statements and resolutions, the sole shareholder of the Company resolved to amend articles 6, 7, 8, 9, 16, 18 and 22 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at CAD 3,650,000 (three million six hundred fifty thousand Canadian Dollars) divided into the following classes of shares:

- 74,000 (seventy-four thousand) ordinary shares ("Ordinary Shares ");
 - 72,000 (seventy-two thousand) non-voting mandatory redeemable preferred shares (the "Non-Voting MRPS");
- (the Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share").

All the Shares have a nominal value of CAD 25 each and are fully paid-up.

All the Shares are in bearer or registered form. A register of the registered Shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares held by that shareholder, and the payments made on the shares, as well as details and dates of transfers and details and dates of conversion of any shares into bearer form.

The share capital may be increased or reduced from time to time by means of a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles."

" **Art. 7. Voting Rights.** Each Ordinary Share is entitled to an identical voting right and each holder of Ordinary Share (s) has voting rights commensurate to such holder's ownership of Ordinary Shares.

Each Non-Voting MRPS does not entitle its holder to any voting right except in the cases laid-down under article 46 of the Law, i.e. they are entitled to vote in any general meeting called upon to deal with the following matters:

- issuance of new shares entitled to preferential right(s);
- determination of the preferential dividend attached to the Non-Voting MRPS;
- conversion of the Non- Voting MRPS into Ordinary Shares;
- decrease of the share capital of the Company;
- amendment to the purpose of the Company;
- issuance of convertible bonds;
- dissolution of the Company;

- transformation of the Company into a company of another legal form in the meaning of article 46 (l) of the Law.

However and in accordance with article 44(2) of the Law, in case the Preferential Dividend to which their holder(s) are entitled, have not been paid in their entirety despite the existence of profits available for that purpose during two successive financial years period and until that Preferential Dividend will have been paid in full, they shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings.

Save for the cases listed above, Non-Voting MRPS are not taken into consideration in order to determine the conditions as to quorum and majority at general meetings.

Nevertheless, Non-Voting MRPS holders are entitled to receive the same convening notices, documents, reports and information as the holders of Ordinary Shares."

" **Art. 8. Indivisibility of Shares.** As far as the Company is concerned, the Shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per Share."

" **Art. 9. Transfer and Redemption of shares.** The Shares are freely transferable.

The Company may redeem its own Ordinary Shares in accordance with the Law and in accordance with the following conditions:

The redemption price of the Ordinary Shares shall be the higher of (a) the nominal value of each Ordinary Share, or (b) the value of the entitlement of each Ordinary Share to any distributable funds as provided for in the Articles. Where (b) is the higher, the redemption must be limited to the extent that sufficient distributable sums are available.

Non-Voting MRPS are redeemable shares within the meaning of, and their redemption shall be governed by, article 49-8 of the Law.

Outstanding Non-Voting MRPS shall be redeemed by the Company:

- at any time, upon its request and at its sole discretion; and
- at the latest on the tenth anniversary of the issue date of the Non-Voting MRPS (the "Maturity Date").

The redemption of the Non-Voting MRPS is subject to the following conditions:

1. it can only be made by using either sums available for distribution in accordance with the Law or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

2. except in the case of a new issue made with a view to carry out such redemption, an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value of all the outstanding Non-Voting MRPS to be redeemed must be allocated to a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a decrease of the subscribed share capital of the Company; except in this specific case, the reserve can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of this reserve;

3. each holder of redeemed Non-Voting MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed Non-Voting MRPS (the "Redemption Price") equal to:

- i. the nominal value of its redeemed Non-Voting MRPS; plus
- ii. all and any accrued but unpaid Preferential Dividend to which the redeemed Non-Voting MRPS is entitled to receive at the time of the redemption;

The payment of the amounts under 3.i. and 3.ii. above can be paid only from sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (the "Available Sums").

However, on the Maturity Date, if Available Sums are insufficient for the Company to redeem all the Non-Voting MRPS, the redemption of all the Non-Voting MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date. In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed Non-Voting MRPS whatever amount up to the Available Sums on the Maturity Date, the remaining part of the Repurchase Price to be paid as and when the Company will have sufficient Available Sums for this purpose.

As long as the Redemption Price at Maturity has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders.

The redemption of any Shares must be carried out by a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

The redeemed Shares shall be cancelled and the issued share capital decreased accordingly."

" **Art. 16. Financial Year.** The financial year of the Company starts each year on September 30 and ends on September 29 of the following year."

" **Art. 18. Profits.** Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions, as such account is approved by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders:

- five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason; and

- further to the allocation of the legal reserve, a right to payment of a preferential, cumulative and refundable dividend in the meaning of article 44 (2) of the Law equal to 4 % (four percent) of the nominal value or the par value of each Non-Voting MRPS is born automatically to the benefit of the Non-Voting MRPS holder (the "Preferential Dividend").

The remaining profits shall be allocated by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the holders of Ordinary Shares, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve."

" **Art. 22. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the shareholder or shareholders with the same majority as is required for an amendment to the Articles. The sole shareholder or the resolution (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators.

The Non-Voting MRPS holders are entitled to a preferential right of:

- reimbursement of the contribution in consideration of which the Non-Voting MRPS have been issued; and
- payment of all and any accrued but unpaid dividend they are entitled to as holder of Non-Voting MRPS.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, only to the holders of Ordinary Shares proportionally to the Ordinary Shares they hold."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase and its transformation, have been estimated at about seven thousand nine hundred Euros (7,900.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Outbox, société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 2009, en cours de publication au Mémorial C, ayant son siège social au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2131 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

A comparu,

l'actionnaire unique de la Société

ici représentée par M. Régis Galiotto, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le président prie le notaire d'acter que les 2.000 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a été préalablement informée.

L'actionnaire unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de différentes classes d'actions;
2. Modification de l'exercice social de la Société;
3. Augmentation du capital social de la Société;
4. Souscription, intervention et paiement des nouvelles actions d'une valeur nominale de 25 CAD chacune par un apport en nature de l'actionnaire unique de la Société;

5. Modification subséquente des articles 6, 7, 8, 9, 16, 18 et 22 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

6. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'actionnaire unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer en sus des actions ordinaires existantes de la Société, une classe d'actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote dont les détenteurs jouissent de droits financiers spécifiques et auxquelles une prime d'émission peut être attachée (les "MRPS Sans Droit de Vote"), de telle sorte que le capital social de la Société soit composé:

- d'actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"); et
- de MRPS Sans Droit de Vote;

(les Actions Ordinaires et les MRPS Sans Droit de Vote étant ci-après ensemble définis comme les "Actions").

Il est en outre décidé que les droits attachés aux MRPS Sans Droit de Vote seront les suivants:

Droit à la prime d'émission

Toute prime d'émission payée en relation avec une MRPS Sans Droit de Vote doit être enregistrée dans un compte de prime d'émission des MRPS Sans Droit de Vote, et une telle prime d'émission sera attachée aux MRPS Sans Droit de Vote.

Droit au rachat des MRPS Sans Droits de Vote

Les MRPS Sans Droit de Vote sont des actions "rachetables" au sens de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi").

Les MRPS Sans Droit de Vote émises doivent être rachetées par la Société:

- à tout moment, à sa demande et à sa seule discrétion;
- au plus tard à la date du dixième anniversaire de la date d'émission des MRPS Sans Droit de Vote (la "Date d'Echéance").

Le rachat des MRPS Sans Droit de Vote est subordonné au respect des conditions suivantes:

1. le rachat n'est possible qu'en utilisant des fonds distribuables en vertu de la Loi ou le produit d'une nouvelle émission réalisée en vue de procéder à un tel rachat;

2. sauf dans le cas d'une nouvelle émission réalisée en vue de procéder à un rachat, un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut, au pair comptable de toutes les MRPS Sans Droit de Vote émises et devant être rachetées doit être affecté à une réserve qui ne peut être distribuée aux associés, sauf cas de réduction du capital social de la Société. Sauf dans ce cas particulier, la réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social de la Société par incorporation de cette réserve au capital social;

3. chaque détenteur de MRPS Sans Droit de Vote rachetées est en droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS Sans Droit de Vote rachetée (le "Prix de Rachat") égal à:

- i. la valeur nominale de la MRPS Sans Droit de Vote rachetée, plus
- ii. tout Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échu mais non payé auquel donne droit la MRPS Sans Droit de Vote rachetée au moment du rachat.

Le paiement des sommes dues en vertu de 3.i. et 3.ii. ci-dessus ne peut être opéré qu'au moyen de fonds distribuables en vertu de l'article 72-1 de la Loi (les "Sommes Disponibles").

Toutefois, à la Date d'Echéance, si les Sommes Disponibles sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter la totalité des MRPS Sans Droit de Vote, le rachat de toutes les MRPS Sans Droit de Vote ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance. Dans ce dernier cas, la Société devra verser aux détenteurs des MRPS Sans Droit de Vote rachetées tout montant jusqu'à concurrence du montant des Sommes Disponibles à la Date d'Echéance, la partie restante du Prix de Rachat sera versée dès que la Société disposera de Sommes Disponibles suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat à l'Echéance n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera payé aux associés.

Droit aux bénéfices de la Société

Lors de chaque exercice social, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les actionnaires, naît automatiquement dans le chef de chaque détenteur de MRPS Sans Droit de Vote un droit, sur les bénéfices restants après affectation à la réserve légale, à un dividende cumulatif préférentiel et remboursable au sens de l'article 44 (2) de la Loi égal à 4% (quatre pour cent) de la valeur nominale ou du pair comptable de chaque MRPS Sans Droit de Vote qu'il détient (le "Dividende Préférentiel").

Droit de vote

Chaque MRPS Sans Droit de Vote ne confère aucun droit de vote à son détenteur, sauf dans les cas visés à l'article 46 de la Loi, à savoir qu'elles confèrent un droit de vote dans toute assemblée générale convoquée pour délibérer sur les questions suivantes:

- l'émission de nouvelles actions conférant des droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié attaché aux MRPS Sans Droit de Vote;
- la conversion de MRPS Sans Droit de Vote en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique au sens de l'article 46(1) de la Loi; ou.

Toutefois et en vertu de l'article 44 (2) de la Loi, elles confèrent le même droit de vote que les Actions Ordinaires dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, le Dividende Préférentiel n'a pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et ce jusqu'à ce que le dividende préférentiel ait été intégralement mis en paiement.

Hormis les hypothèses visées ci-dessus, les MRPS Sans Droit de Vote ne sont pas prises en considération afin de déterminer les règles de quorum et de majorité pour la tenue des assemblées générales.

Néanmoins, les détenteurs de MRPS Sans Droit de Vote bénéficient des mêmes droits quant à la réception des convocations, documents, rapports et informations sur la Société que les détenteurs d'Actions Ordinaires.

Droits en cas de liquidation

Les détenteurs de MRPS Sans Droit de Vote, ont un droit préférentiel au:

- remboursement de l'apport en contre partie duquel les MRPS Sans Droit de Vote ont été émises; et
- paiement de tout dividende préférentiel échoué mais non payé auquel donne droit la MRPS Sans Droit de Vote.

Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, seulement aux détenteurs d'Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il commence chaque année le 30 septembre et qu'il finisse le 29 septembre de l'année suivante.

En conséquence de la résolution qui précède, il est noté que l'exercice social actuel finira aujourd'hui, à savoir le 29 septembre 2009.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.600.000 CAD pour le porter de son montant actuel de 50.000 CAD à 3.650.000 CAD par l'émission de

- 72.000 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 25 CAD chacune,
- 72.000 MRPS Sans Droit de Vote d'une valeur nominale de 25 CAD chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale exclusivement attachée aux MRPS Sans Droit de Vote d'un montant de 41.400.000 CAD devant être allouée comme suit:
 - à la réserve légale de la Société à hauteur d'un montant de 365.000 CAD
 - au compte de la prime d'émission des MRPS Sans Droit de Vote de la Société à hauteur d'un montant de 41.035.000 CAD.

Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription par l'actionnaire unique de la Société à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus par un apport en nature consistant en la totalité des droits de propriété intellectuelle non-canadiens dans un logiciel, incluant les obligations s'y rapportant ainsi que les contrats d'exploitation s'y rapportant et les droits aux revenus découlant de ces contrats (les "Droits de Propriété Intellectuelle").

Intervention - Souscription - Paiement

L'actionnaire unique, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 3.600.000 CAD comme suit:

- souscription de 72.000 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de 25 CAD chacune pour un montant de 1.800.000 CAD;

- souscription de 72.000 MRPS Sans Droit de Vote d'une valeur nominale de 25 CAD chacune pour un montant de 1.800.000 CAD;
- paiement d'une prime d'émission globale attachée exclusivement aux MRPS Sans Droit de Vote d'un montant de 41.400.000 CAD;

Par conséquent, la totalité des 72.000 Actions Ordinaires et des 72.000 MRPS Sans droit de Vote a été entièrement libérée par l'apport des Droits de Propriété Intellectuelle.

Evaluation

La valeur des Droits de Propriété Intellectuelle a été fixée à 45.000.000 CAD.

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 25 septembre 2009, établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant AVEGA Révision Sàrl, avec siège social à L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund, représenté par Frank Thihatmar, qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.

Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que la détermination de la valeur du logiciel est basée sur un certain nombre d'hypothèses et si l'une ou l'autre de celles-ci se révélaient inexactes, la valeur du logiciel pourrait être considérablement différente."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'actionnaire unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) il est le seul propriétaire des Droits de Propriété Intellectuelle;
- (ii) les Droits de Propriété Intellectuelle sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) les Droits de Propriété Intellectuelle ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) les Droits de Propriété Intellectuelle sont librement transférables, avec tous les droits y attachés; et
- (v) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Droits de Propriété Intellectuelle requise en vertu de loi applicable seront accomplies afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique a décidé de modifier les articles 6, 7, 8, 9, 16, 18 et 22 des statuts de la Société comme suit

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 3.650.000 CAD (trois millions six cents cinquante mille Dollars canadiens) divisé en différentes classes d'actions comme suit:

- 74.000 (soixante-quatorze mille) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires");
- 72.000 (soixante-quatorze mille) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (les "MRPS Sans Droit de Vote").

(les MRPS Sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées ci-après par les "Actions")

Toutes les Actions ont une valeur nominale de 25 CAD chacune et sont entièrement libérées.

Toutes les Actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient, ainsi que la date et les informations relatives à tout transfert ou conversion en actions au porteur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts."

" **Art. 7. Droits de vote.** Chaque Action Ordinaire confère un droit de vote identique et chaque détenteur d'Action (s) Ordinaire(s) dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Action(s) Ordinaire(s) qu'il détient.

Chaque MRPS Sans Droit de Vote ne confère aucun droit de vote à son détenteur, sauf dans les cas visés à l'article 46 de la Loi, à savoir qu'elles confèrent un droit de vote dans toute assemblée générale convoquée pour délibérer sur les questions suivantes:

- l'émission de nouvelles actions conférant des droits privilégiés;

- la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux MRPS Sans Droit de Vote;
- la conversion de MRPS Sans Droit de Vote en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- toute modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique au sens de l'article 46(1) de la Loi; ou.

Toutefois et en vertu de l'article 44 (2) de la Loi, elles confèrent le même droit de vote que les Actions Ordinaires dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, le Dividende Préférentiel n'a pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et ce jusqu'à ce que le dividende préférentiel ait été intégralement mis en paiement.

Hormis les hypothèses visées ci-dessus, les MRPS Sans Droit de Vote ne sont pas prises en considération afin de déterminer les règles de quorum et de majorité pour la tenue des assemblées générales.

Néanmoins, les détenteurs de MRPS Sans Droit de Vote bénéficient des mêmes droits quant à la réception des convocations, documents, rapports et informations sur la Société que les détenteurs d'Actions Ordinaires."

" **Art. 8. Indivisibilité des actions.** Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action."

" **Art. 9. Transfert des actions et Rachat des actions.** Les Actions sont librement cessibles.

La Société peut racheter ses propres Actions conformément à la Loi et dans le respect des conditions suivantes:

Le prix de rachat des Actions Ordinaires est le plus élevé de (a) la valeur nominale de chaque Action Ordinaire, ou, (b) la valeur du droit de chaque Action Ordinaire à toute somme distribuable telle que prévue par les Statuts. Lorsque (b) est le plus élevé, le rachat doit être limité aux sommes distribuables disponibles.

Les MRPS Sans Droit de Vote sont des actions "rachetables" au sens de l'article 49-8 de la Loi.

Les MRPS Sans Droit de Vote émises doivent être rachetées par la Société:

- à tout moment, à sa demande et à sa seule discrétion; et
- au plus tard à la date du dixième anniversaire de la date d'émission des MRPS Sans Droit de Vote (la "Date d'Echéance").

Le rachat des MRPS Sans Droit de Vote est subordonné au respect des conditions suivantes:

1. le rachat n'est possible qu'en utilisant des fonds distribuables en vertu de la Loi ou le produit d'une nouvelle émission réalisée en vue de procéder à un tel rachat;

2. sauf dans le cas d'une nouvelle émission réalisée en vue de procéder à un rachat, un montant égal à la valeur nominale ou, à défaut, au pair comptable de toutes les MRPS Sans Droit de Vote émises et devant être rachetées doit être affecté à une réserve qui ne peut être distribuée aux associés, sauf cas de réduction du capital social de la Société. Sauf dans ce cas particulier, la réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social de la Société par incorporation de cette réserve au capital social;

3. chaque détenteur de MRPS Sans Droit de Vote rachetées est en droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS Sans Droit de Vote rachetée (le "Prix de Rachat") égal à:

- i. la valeur nominale de la MRPS Sans Droit de Vote rachetée, plus
- ii. tout Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) échu mais non payé auquel donne droit la MRPS Sans Droit de Vote rachetée au moment du rachat.

Le paiement des sommes dues en vertu de 3.i. et 3.U. ci-dessus ne peut être opéré qu'au moyen de fonds distribuables en vertu de l'article 72-1 de la Loi (les "Sommes Disponibles").

Toutefois, à la Date d'Echéance, si les Sommes Disponibles sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter la totalité des MRPS Sans Droit de Vote, le rachat de toutes les MRPS Sans Droit de Vote ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance. Dans ce dernier cas, la Société devra verser aux détenteurs des MRPS Sans Droit de Vote rachetées tout montant jusqu'à concurrence du montant des Sommes Disponibles à la Date d'Echéance, la partie restante du Prix de Rachat sera versée dès que la Société disposera de Sommes Disponibles suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat à l'Echéance n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera payé aux associés.

Le rachat est décidé par une résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Les Actions rachetées devront être annulées et le capital social réduit en conséquence."

" **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 30 septembre et se termine le 29 septembre de l'année suivante."

" **Art. 18. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les actionnaires:

- cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution;

- après affectation à la réserve légale, un droit sur les bénéfices restants à un dividende cumulatif préférentiel et remboursable au sens de l'article 44 (2) de la Loi égal à 4% (quatre pour cent) de la valeur nominale ou du pair comptable de chaque MRPS Sans Droit de Vote qu'il détient naît automatiquement dans le chef de chaque détenteur de MRPS Sans Droit de Vote, (le "Dividende Préférentiel").

Le bénéfice restant est affecté par résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société décidant de sa distribution aux détenteurs d'Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable."

" **Art. 22. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts. L'actionnaire unique ou le cas échéant la résolution déterminera les pouvoirs et rémunérations du ou des liquidateurs.

Les détenteurs de MRPS Sans Droit de Vote, ont un droit préférentiel au:

- au remboursement de l'apport en contre partie duquel les MRPS Sans Droit de Vote ont été émises; et
- paiement de tout dividende préférentiel échü mais non payé auquel donne droit la MRPS Sans Droit de Vote.

Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, seulement aux détenteurs d'Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ sept mille neuf cents Euros (7.900,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte,

Signé: R. GALIOTTO, H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40665. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 OCT. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009136885/544.

(090165779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 102.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009137023/14.

(090165574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Helsia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 47.606.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 30 juin 2005, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 30 juin 2005, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

Bertrange, le 30 juin 2009.

Pour HELSIA S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009137225/23.

(090165186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Advent Mango 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 115.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009137024/9.

(090165578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

CalEast Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 133.985.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CalEast Holdings, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.711, here represented by Ms. Sophie Liberatore, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on October 8, 2009.

The said proxy, signed "we varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "CalEast Holdings 4 S.à r.l." (the "Company") with registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.985, incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary dated November 15th, 2007 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3004 of December 27th, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at nine thousand Sterling Pounds (GBP 9,000.-) represented by nine thousand (9,000) shares with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid-up.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of three thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 3,500.-) to raise it from its present amount of nine thousand Sterling Pounds (GBP 9,000.-) to twelve thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 12,500.-) by creation and issue of three thousand five hundred (3,500) new shares with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each.

Subscription - Payment

CalEast Holdings, prenamed, declared to subscribe for all the three thousand five hundred (3,500) new shares and to fully pay them up in nominal value by contribution in cash of three thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 3,500.-). The amount of three thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 3,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above share capital increase, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Sterling Pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Sterling Pound (GBP 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholder's resolutions are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-). The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le douze octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CalEast Holdings, une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.711,

ici représentée par Mademoiselle Sophie Liberatore, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 8 octobre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "CalEast Holdings 4 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.985, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentaire daté du 15 novembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3004 du 27 décembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-) représenté par neuf mille (9.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement libérées.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille cinq cents Livres Sterling (GBP 3.500,-) pour le porter de son montant actuel de neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-) à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) par la création et l'émission de trois mille cinq cents (3.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Souscription - Libération

CalEast Holdings, susnommée, déclare souscrire toutes les trois mille cinq cents (3.500) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale par apport en numéraire pour un montant de trois mille cinq cents Livres Sterling (GBP 3.500,-).

Un montant de trois mille cinq cents Livres Sterling (GBP 3.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LIBERATORE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42676. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138110/99.

(090167509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Neri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009137108/12.

(090165432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Villa SB 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.184.

EXTRAIT

Lors de la Résolution de l'Associé Unique en date du 27 octobre 2009, il a été décidé:

- De révoquer Mr Wim Rits, Mr Robert van 't Hoeft et Manacor (Luxembourg) S.A. de leur poste de gérants avec effet immédiat.

- Monsieur Emmanuel Aim, avec adresse professionnelle au 41, rue François 1^{er}, F-75008 Paris est élu nouveau gérant unique de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009137118/17.

(090165214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Neri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009137110/12.

(090165433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.507.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2009

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

L'Assemblée a par ailleurs nommé BDO Compagnie Fiduciaire en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour un mandat d'un an, en remplacement de PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Composition du Conseil d'Administration:

- François HOTTINGUER, Président (résidant professionnellement à CH-8032 Zürich, 21, Hottingerstrasse)
- Christian CADE (résidant professionnellement à CH-1205 Genève, 26, rue de Candolle)
- Antoine CALVISI (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)
- Olivier HECKENROTH (résidant professionnellement à F-75009 Paris, 63, rue de la Victoire)
- Gary HERRMANN (résidant professionnellement à F-75009 Paris, 63, rue de la Victoire)
- Emmanuel HOTTINGUER (résidant professionnellement à CH-8032 Zürich, 21, Hottingerstrasse)
- Jean-Conrad HOTTINGUER (résidant professionnellement à CH-8032 Zürich, 21, Hottingerstrasse)
- Jean-Philippe HOTTINGUER (résidant professionnellement à CH-8032 Zürich, 21, Hottingerstrasse)
- Martin NEGRE (résidant professionnellement à CH-1180 Rolle, 2, Chemin de la Navigation)
- Eric SAUZEDDE (résidant professionnellement à F-75009 Paris, 63, rue de la Victoire)

Réviseur d'Entreprises:

- BDO Compagnie Fiduciaire (ayant son siège social L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009138013/30.

(090166549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Rosevalley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 103.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009137111/12.

(090165435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Socobail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.840.

—
RECTIFICATIF

Ce dépôt rectificatif annule et remplace celui enregistré le 16.07.2009 sous la référence de publication: L090106777.05 et déposé le 16.07.2009 sous la référence L090106777.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.09.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009137113/15.

(090165440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

AAE Railcar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.380.

1. Mark Stevenson, gérant, a changé d'adresse professionnelle et se trouve à présent au 4, Neuhofstrasse, 6340 Baar, Suisse.

2. Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 22 janvier 2002, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Augmentation de capital d'un montant de LUF 4,255, pour le porter de son montant initial de LUF 500,000 à LUF 504,255.

- Conversion du capital en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2002

En conséquence, le capital social de la société est de EUR 12,500.

3. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 18 septembre 2009, les associés ont pris les décisions suivants:

* renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Hans-Rudolph Staiger, avec adresse professionnelle au 24 Genferstrasse, 8027 Zürich, Suisse

- Mark Stevenson, gérant, avec adresse professionnelle au 4, Neuhofstrasse 6340 Baar, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

* Renouvellement du mandat de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137178/27.

(090165400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Socobail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.840.

—
RECTIFICATIF

Ce dépôt rectificatif annule et remplace celui enregistré le 16.07.2009, sous la référence de publication: L090106775.05 et déposé le 16.07.2009 sous la référence L090106775.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009137115/15.

(090165445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

One Tree Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.091.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2009

L'assemblée générale a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les mandats d'administrateurs de Madame Christina DIMOPOULOU, demeurant 147, Ceinture Um Schlass, L-5880 HESPERANGE, de Monsieur Denis AVRILIONIS, demeurant 147, Ceinture Um Schlass, L-5880 HESPERANGE et de Monsieur Christos AVRILIONIS sont renouvelés pour une durée de 2 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2011.

Le mandat de l'AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A. en qualité de commissaire aux comptes est renouvelé pour une durée de 2 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2011.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour ONE TREE TECHNOLOGIES S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009137116/20.

(090165222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.235.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue en date du 27 octobre 2009, il a été décidé:

- De révoquer Monsieur Wim Rits, Monsieur Robert van't Hoeft et Manacor (Luxembourg) S.A. de leur poste de gérants avec effet immédiat;

- Monsieur Emmanuel Aim avec adresse professionnelle au 41, rue François 1^{er}, F-75008 Paris, est élu nouveau gérant unique de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009137119/17.

(090165216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

House and House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.346.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 octobre 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route

d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009137133/19.

(090165825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Ipotek Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.469.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société en date du 13 octobre 2009

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société réuni en date du 13 octobre 2009 que Monsieur Nishith Shah, né le 14 juin 1973 à Barona, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à c/o York Capital Management UK Advisors Ltd, 5th Floor, 10 Brook Street, London W1S 1BG, Royaume Uni, a été coopté en qualité d'administrateur de catégorie A, en remplacement de Monsieur Muhammed Yesilhark, administrateur de catégorie A démissionnaire.

Monsieur Nishith Shah exercera son mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société au cours de laquelle la confirmation de sa nomination sera proposée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009137130/20.

(090165424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Wachund Handelsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.867.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 septembre 2009, à onze heures, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Engin DOYDUK, de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur en remplacement du précédent:

- Monsieur Olegario Antonio RIVERO, né le 10 juin 1966 à Ortigueira (Espagne) demeurant à L-8030 Strassen, 39, rue de Kiem,

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé Monsieur Olegario Antonio RIVERO, achève le mandat de celui qu'il remplace, Monsieur Engin DOYDUK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009137120/24.

(090165529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Steinweber Aktiengesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.222.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 septembre 2009, à neuf heures, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Engin DOYDUK, de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat en remplacement du précédent:

- Monsieur Aloyse LEMMER, retraité, né le 2 mars 1946 à Dudelange, demeurant à L-8845 STEINFORT, 11, Cité Mont Rose;

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé Monsieur Aloyse LEMMER, achève le mandat de celui qu'il remplace, Monsieur Engin DOYDUK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009137121/24.

(090165526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Sipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 148.856.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le douze octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Paul POP, avocat, né à Bucarest, Roumanie le 13 juin 1972, demeurant Intrarea General Ipatescu 4, Secteur 2 à BUCAREST, ROUMANIE,

ici représenté par Monsieur Christophe BLONDEAU mieux dénommé ci-après,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 octobre 2009.

2) Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né à Anvers, Belgique, le 28 février 1954, demeurant professionnellement à 23 val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "SIPE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration peut fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales sera fixé par décision de l'assemblée générale qui déterminera les règles d'évaluation de la valeur nette de rachat par action.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoqués.

Art. 6. Sauf dans les cas soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mentionnés au paragraphe 2 du présent article, Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

Le conseil d'administration est tenu par les statuts d'obtenir pour les transactions décrites ci-dessous l'accord préalable des actionnaires par décision à la majorité simple:

- a) acquisition, échange, vente de participations dans des sociétés non cotées en bourse ou toute autre transaction similaire y relative, telle que leur apport à une autre société;
- b) octroi de - ou obtention de - prêts, crédits ou garanties dépassant individuellement un montant de cent mille (100.000) Euros ainsi que l'octroi de crédits non-garantis à des actionnaires;
- c) avance de trésorerie dans des filiales ou non supérieure à cent mille (100.000) euros et cession des dites avances;
- d) conclusion de contrats de baux ou de leasings;
- e) achats, ventes ou octroi de sûretés réelles sur des terrains ou immeubles ou des transactions similaires;
- f) création et dissolution de filiales ou succursales ou d'établissements stables dans des lieux nouveaux;
- g) création ou acquisition ou augmentation du capital de sociétés ou d'entreprises similaires telles que des groupements d'intérêts économiques, ou la fusion de SIPE S.A. avec d'autres entreprises, la prise de participations dans d'autres entreprises ou la vente et/ou la dissolution de celles-ci, les conventions de joint-ventures.

Cette énumération est énonciative mais non limitative. Toutefois les opérations sortant du cadre normal de l'objet social de la société ou des besoins normaux de sa gestion seront également à soumettre à l'autorisation d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire des actionnaires statuant à la majorité simple.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration, après autorisation préalable des actionnaires réunis en assemblée statuant à la majorité simple, peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration n'est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi, qu'après accord préalable de l'assemblée des actionnaires statuant en majorité simple.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

- Monsieur Paul POP prénommé: neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions.

- Monsieur Christophe BLONDEAU: une (1) action.

TOTAL: mille(1.000) actions.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

106204

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Romain Thillens, réviseur d'entreprises, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, demeurant professionnellement 23 val Fleuri, L-1526 à Luxembourg,

- Monsieur Christophe Blondeau, prénommé,

- Monsieur Paul Pop, prénommé.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

HRT Révision, S.A., ayant son siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BLONDEAU, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43544. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009137421/168.

(090166172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Raffaella, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.361.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2009

Monsieur TARANTOLA Dario, secrétaire particulier, né le 28.05.1968 à Pavia (Italie), domicilié au 1, rue des Genets, Le Millefiori, MC-98000 Monaco, est nommé nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur TERRUZZI Angelo, démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RAFFAELLA S.A.R.L.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009137127/16.

(090165484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Lux-Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 65.819.

1. Il résulte d'une déclaration de succession datée du 9 avril 2009 que l'usufruit des 1.173 parts sociales de Madame Rita HARNACK s'est éteint du fait de son décès.

2. Aux termes de cette déclaration de succession, il s'en suit que Madame Monique UEBERECKEN épouse MALLER entre en jouissance de la pleine-propriété des 1.173 parts sociales.

3. Suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 9 octobre 2009, il résulte que Madame Monique UEBERECKEN épouse MALLER a cédé 586 parts sociales (pleine propriété) lui appartenant de la société Lux-Fiduciaire SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe à Monsieur André MEDER. Suite à cette cession la répartition des parts sociales de la société Lux-Fiduciaire SARL est la suivante:

Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l.	Pleine propriété	481
André Meder	Pleine propriété	1.759
Monique Ueberecken	Pleine propriété	<u>1.760</u>
		4.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009137131/21.

(090165332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 49.280.

1. Il résulte d'une déclaration de succession datée du 9 avril 2009 que l'usufruit des 33 parts sociales de Madame Rita HARNACK s'est éteint du fait de son décès.

2. Aux termes de cette déclaration de succession du 9 avril 2009, il s'en suit que Madame Monique UEBERECKEN épouse MALLER entre en jouissance de la pleine-propriété des 33 parts sociales.

3. Suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 9 octobre 2009, il résulte que Madame Monique UEBERECKEN épouse MALLER a cédé 16 parts sociales (pleine-propriété) lui appartenant de la société Lux-Fiduciaire Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe à Monsieur André MEDER.

Suite à cette cession la répartition des parts sociales de la société Lux-Fiduciaire Consulting SARL est la suivante:

André Meder	Pleine propriété	50
Monique Ueberecken	Pleine propriété	<u>50</u>
		100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009137132/20.

(090165321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Vodafone Procurement Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.920.

En date du 21 octobre 2009, l'associé unique de Vodafone Procurement Company S.à r.l. a décidé:

- de nommer M. Ninian Wilson, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137138/12.

(090165745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Renaissance Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 148.870.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twelfth of October.

Before Us Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Quebec Nominees Limited, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Christine VALETTE, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular, the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended and by the present articles of association.

The corporation exists under the name of "RENAISSANCE FINANCE S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The authorised capital is set at TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (250.000.- EUR) represented by TWO THOUSAND FIVE HUNDRED (2,500) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the corporation.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the corporation must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the corporation is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the corporation has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the board of directors or may be the Sole Director of the corporation. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman (the "Chairman").

The board of directors convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the corporation, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the corporation.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the corporation and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the corporation.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the corporation shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the corporation, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the corporation shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its Chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The corporation may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the corporation.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

Any general meeting shall be convened in compliance with the law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the corporation has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the corporation may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 14. The annual meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of April on 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the corporation and shall end on the 31st of December 2010.

2) The first annual general meeting shall be held on the third Tuesday of April 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe the three hundred ten (310) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 as amended of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred (1,300.-) euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the corporation, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

- Mr. Frank WALENTA, lawyer, born in Geneva (Switzerland) on February 2nd, 1972 and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg).

- Mr. Jorrit CROMPVOETS, lawyer, born in Voorst (The Netherlands) on May 16th, and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg);

- Mrs. Johanna VAN OORT, born in Groningen, (The Netherlands) on February 28th, 1968 and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg).

3.- Has been appointed statutory auditor, its term of office expiring at the general meeting of the year 2012:

Galina Incorporated, resident at R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Tortola, British Virgin Islands registered into the Commercial Register of the British Virgin Islands, under the number 313825.

4.- The registered office of the corporation is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Quebec Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi à Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Christine VALETTE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination de "RENAISSANCE FINANCE S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.- EUR) représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra le troisième mardi d'avril 2011.

106213

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 263- et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents (1.300,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs, le terme de leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

- Monsieur Frank WALENTA, juriste, né à Genève (Suisse) le 2 février 1972 et résident à 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg).

- Monsieur Jorrit CROMPVOETS, juriste, né à Voorst (Pays-Bas) le 21 septembre 1981 et résident à 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg)

- Madame Johanna VAN OORT, juriste, née à Groningen, (Pays-Bas) le 28 février 1968 et résident à 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg).

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

Galina Incorporated, ayant son siège à R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Tortola (BVI), enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 313825.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. VALETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43594. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009137429/412.

(090166436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Pro Serv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 87.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009137199/10.

(090165387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

TPG Sonic VI A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.448.

—
EXTRAIT

M. Ramzi Gedeon a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la Société avec effet au 21 octobre 2009 de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- *Gérants de classe A:*

John Viola

Gary Douglas Puckett

Clive Denis Bode

Gérants de classe B:

Pedro Fernandes das Neves

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

TPG Sonic VI A S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009137136/21.

(090165792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Granipose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.859.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Antonio Pedro DA COSTA FERREIRA, indépendant, demeurant à L-7473 Schoenfels, 8 Kremesch Oicht.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la pose de carrelage, de marbre et granit avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "GRANIPOSE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

Art. 7. L'associé reconnaît que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé "ne varietur" par le comparant

et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio Pedro DA COSTA FERREIRA, prêtre.

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio MALHAO DA SILVA REIS, poseur de carrelage, demeurant L-4170 Esch-sur-Alzette, 72 Boulevard J-F Kennedy.

3.- La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

4.- Le siège social est établi à L-4130 Esch-sur-Alzette, 54 Avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Costa Ferreira, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2009. Relation: EAC/2009/11832. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.- EUR.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009137530/87.

(090166255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Remal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.887.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 29 septembre 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2010:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Sàrl, 4, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009137174/17.

(090165453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Cavecan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.211.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009137137/19.

(090165783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Kisifrott S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.019.

Extrait aux fins de publication de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 avril 2006

1- L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs ci-dessous jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2012:

- Monsieur PORRE Guy, né le 20 janvier 1951 à Ath (B), domicilié au 14, rue Gilles Dagneau, B-1390 Grez-Doiceau (B),

- Maître DANDOIS Michaël, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), domicilié professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Maître MEYNIAL Antoine, né le 6 février 1966 à Paris (F), domicilié professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2- L'assemblée décide de donner le mandat de commissaire aux comptes à Madame Sandrine Chantrain, employée privée, née le 28 mars 1966 à Boitsfort (B), demeurant au 14, rue Gilles Dagneau, B-1390 Grez-Doiceau (B).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2012.

Dandos & Meynial
48, bd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009137248/23.

(090165824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Reinet Investments Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.352.

—
EXTRAIT

En date du 15 septembre 2009, les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- M. Frederick Mostert, demeurant au 15, Hill Street, W1J 5QT, Londres (Royaume-Uni) et né le 10 juillet 1959 à Johannesburg (Afrique du Sud);

- M. Josua Malherbe, demeurant au 25, Quantum Road Techno Park, 7600 Stellenbosch (Afrique du Sud) et né le 22 décembre 1955 à Sydney (Australie).

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Johann Rupert
- Alan Grieve
- Eloy Michotte
- Joachim Schwenke
- Frederick Mostert
- Josua Malherbe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009137139/24.

(090165737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Columbus VC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.292.

—
EXTRAIT

M. Yves Prussen a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 15 septembre 2009.

Le conseil d'administration est par conséquent composé comme suit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Alan Grieve - Kurt Nauer
- Eloy Michotte
- Joachim Schwenke

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009137140/18.

(090165733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.094.

—
Par Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2009

En date du 23 janvier 2009 l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social à 10 heures a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Tom Pfeiffer demeurant à Luxembourg 84, Bd Napoléon, L-2210 comme administrateur de AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion

Jean-Claude WEBER / Robert MOULIN.

Référence de publication: 2009137146/12.

(090165614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Reinet Fund Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.351.

—
EXTRAIT

En date du 15 septembre 2009, les personnes suivantes ont été nommées en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- M. Frederick Mostert, demeurant au 15, Hill Street, W1J 5QT, Londres (Royaume-Uni) et né le 10 juillet 1959 à Johannesburg (Afrique du Sud);

- M. Josua Malherbe, demeurant au 25. Quantum Road Techno Park, 7600 Stellenbosch (Afrique du Sud) et né le 22 décembre 1955 à Sydney (Australie).

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Johann Rupert
- Alan Grieve
- Eloy Michotte
- Kurt Nauer
- Joachim Schwenke
- Frederick Mostert
- Josua Malherbe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009137141/25.

(090165731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

EPP Suresnes Curie (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.392.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un traité d'apport du 23 septembre 2009, enregistré au Tribunal de Commerce de Paris le 25 septembre 2009, effectif à partir du 7 octobre 2009, que EPP Ile de France (Lux) S.à r.l., ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 80.536, a apporté 125 parts sociales détenues dans la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, au capital social de la société EPP Vanves EURL, société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social à 54, rue de Paradis, 75010 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 424 088 946.

Suite à cet apport en nature, les 125 parts sociales émises par la Société sont donc maintenant détenues par la société EPP Vanves EURL.

Il résulte d'un deuxième traité d'apport du 23 septembre 2009, enregistré au Tribunal de Commerce de Paris le 25 septembre 2009, effectif à partir du 7 octobre 2009, que EPP Vanves EURL, société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social à 54, rue de Paradis, 75010 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 424 088 946, a apporté 125 parts sociales détenues dans la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, au capital social de la société Le Raphaël S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit français,

avec siège social à 54, rue de Paradis, 75010 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 424 190 668.

Suite à cet apport en nature, les 125 parts sociales émises par la Société sont donc maintenant détenues par la société Le Raphaël S.à r.l..

Pour extrait sincère et conforme
EPP Suresnes Curie (Lux) S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009137220/29.

(090165182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Richemont International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.435.

—
EXTRAIT

En date du 15 septembre 2009, Monsieur Swen Grundmann, demeurant au 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et né le 21 août 1968 à Wiesbaden (Allemagne) a été nommé administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Yves Prussen
- Kurt Nauer
- Rupert Brooks
- Swen Grundmann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009137142/19.

(090165727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Esquiline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 108.567.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société ESQUILINE S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 15 octobre 2009.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Achille Severgnini par Monsieur Julien Nicaud, employé privé, né le 04 juin 1981 à Metz, France et domicilié 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.
Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
Francesca Docchio
Administrateur

Référence de publication: 2009137143/19.

(090165705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

International Restaurants Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: TRY 663.189,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.260.

Il résulte des actes de la Société que son gérant de catégorie B, Mr Nandi Sanjay, a changé son adresse pour 35 Portman Square, W1H 6LR Londres (UK)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

International Restaurants Group S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Eric Scussel

Gérant

Référence de publication: 2009137160/16.

(090165547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Soft Shoes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.993.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à ESMORIZ en date du 20 octobre 2009.

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée générale a décidé de révoquer Monsieur Marco MARQUES, ainsi que Monsieur José PINTO de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

Il résulte du procès-verbal que Monsieur José Alberto SA, né le 10 mars 1962 à Esmoriz, demeurant à Travessa das Acacias, n°16, 3885-650 Esmoriz, Portugal, et Monsieur Agostinho SILVA, né le 30 août 1951 à Cortegaça, demeurant à Rua das Pedras, n°92, 3885-265 Cortegaça OVR, Portugal, ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Marco MARQUES et de Monsieur José PINTO.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Artur DUARTE.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Il résulte du procès-verbal que l'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat de commissaire aux comptes de INTAX STEUERBERATUNGS AG pour une durée de 3 ans.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour extrait conforme

s. Me Noémie DEBOUT

Référence de publication: 2009137145/24.

(090165657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Toucano Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 44.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009137147/12.

(090165447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.857.050,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 108.756.

Il résulte des actes de la Société que:

- son gérant Sophie Van Oosterom a changé d'adresse professionnelle pour Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres, W1J 6BR (Royaume-Uni);
- son gérant Lorenzo Baroni a changé d'adresse professionnelle pour Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres, W1J 6BR (Royaume-Uni);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Société Européenne de Banque SA

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009137164/18.

(090165542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Westminster Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 36.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009137148/12.

(090165451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Willingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 144.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009137149/12.

(090165452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

KAREJES S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial - SPF.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009137150/12.

(090165459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Afrodite S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.129.475,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.754.

Il résulte des actes de la Société que:

- son gérant Sophie Van Oosterom a changé d'adresse professionnelle pour Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres, W1J 6BR (Royaume-Uni);

- son gérant Lorenzo Baroni a changé d'adresse professionnelle pour Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres, W1J 6BR (Royaume-Uni);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Société Européenne de Banque SA

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009137166/18.

(090165545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

PBR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009137195/10.

(090165371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Genwest S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009137182/12.

(090165346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Angel One (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 octobre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Signature

Le notaire

Référence de publication: 2009137010/14.

(090165185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

PBR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009137191/10.

(090165369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Oceola, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 137.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009137170/11.

(090165552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

PBR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009137189/10.

(090165361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Elifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 57.622.

Extrait aux fins de publication de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 avril 2006

1- L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs ci-dessous jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2012:

- Monsieur PORRE Guy, né le 20 janvier 1951 à Ath (B), domicilié au 14, rue Gilles Dagneau, B-1390 Grez-Doiceau (B),

- Maître DANDOIS Michaël, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), domicilié au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Maître MEYNIAL Antoine, né le 6 février 1966 à Paris (F), domicilié au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2- L'assemblée décide de donner le mandat de commissaire aux comptes à Madame Sandrine Chantrain, employée privée, née le 28 mars 1966 à Boitsfort (B), demeurant au 14, rue Gilles Dagneau, B-1390 Grez-Doiceau (B).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2012.

Dandois & Meynial

48, bd G.-D. Charlotte

L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009137252/22.

(090165840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Investissements Mexicains S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.971.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg le 21 octobre 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'INVESTISSEMENTS MEXICAINS SA ("la société"), il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Doeke van der Molen en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat;
2. De nommer Christelle Ferry, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant qu'administrateur unique de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2014;

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009137215/18.

(090165375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Dory 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.298.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle du gérant:

- Michael Astarita

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2009137205/17.

(090165352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Dory 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.299.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle du gérant:

- Michael Astarita

399 Park Avenue, 7th floor

New York, NY 10022

Etats-Unis d'Amérique

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company SA.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2009137206/17.

(090165356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2009.
